

COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal Jeudi 21 décembre 2017

Décisions

Application de l'article 252 du décret communal.

Présents: Raf De Visscher, président; Walter Vansteenkiste, bourgmestre;

Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere, échevins; Christian Andries, Didier Noltincx, Roger Mertens, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Monique Froment, Veerle Haemers, Eugène Verbist, Marc De Groote, Alba Morganti, conseillers; Wim

Verdoodt, secrétaire communal faisant fonction;

Excusés: Jeannine Sarels, Steve Goeman, conseillers; Katrien De Taeye,

secrétaire communale;

Absents: Michèle Laemont, Bernard Hoebanckx, conseillers;

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Deux points sont ajoutés en urgence:

- Taxe sur les panneaux d'affichage: cet ajout est approuvé par 15 voix pour, 2 contre (Roger Mertens et Eugène Verbist) et 4 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roberto Galluccio et Alain Stubbe).
- Contrat en vue de la distribution d'eau: cet ajout est approuvé à l'unanimité des voix.

Ces points sont portés à l'ordre du jour et seront traités aux points 32 et 33.

SÉANCE PUBLIQUE

- 1. Désignation du secrétaire communal faisant fonction. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 2. Procès-verbal du Conseil communal du 23/11/2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 3. Modification budgétaire n° 3-2017. Ce point est ajourné.
- 4. Adaptation du plan pluriannuel 2014-2020. Ce point est ajourné.
- 5. Budget 2018. Ce point est ajourné.
- 6. CPAS: adaptation du plan pluriannuel 2014-2020. Ce point est ajourné.
- 7. CPAS: budget 2018. Ce point est ajourné.
- 8. Contribution communale pour l'égouttage : fixation du taux pour 2018. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.



- Décision de faire appel à l'asbl VVSG comme centrale d'achat pour la reprise du contrat de services "Contrat-cadre pour la souscription de contrats individuels pour les services postaux universels pour les collectivités locales flamandes" - Cahier des charges VVSG asbl -2017/09/18. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 10. Centimes additionnels au précompte immobilier. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 11. Taxe sur les appareils de distribution de carburant. Ce point est approuvé par 18 voix pour et 3 abstentions (Bernard Carpriau, Roger Mertens et Eugène Verbist).
- 12. Taxe sur la délivrance d'une attestation de conformité. Ce point est approuvé par 17 voix pour et 4 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens et Eugène Verbist).
- 13. Taxe sur les emplacements de marchés. Ce point est approuvé par 16 voix pour et 5 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio et Eugène Verbist).
- 14. Taxe sur les emplacements pour forains, attractions de kermesses et étals. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
- 15. Taxe sur la distribution d'imprimés publicitaires. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
- 16. Taxe sur les enseignes lumineuses. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
- 17. Taxe sur les panneaux indicateurs pour les sociétés et les établissements. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
- 18. Taxe sur le raccordement à l'égout public. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
- 19. Taxe sur le colportage. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
- 20. Taxe sur l'enlèvement et le stockage de biens trouvés ou déposés sur la voie publique, en exécution de jugements d'expulsion. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
- 21. Taxe sur les immeubles inoccupés. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
- 22. Taxe sur les emplacements de stationnement. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
- 23. Taxe sur le stationnement en zone bleue. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
- 24. Taxe sur les secondes résidences. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).



- 25. Taxe sur les permis environnementaux. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
- 26. Règlement de rétribution pour la délivrance d'une carte de riverain pour l'occupation en zone bleue. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 27. Règlement communal sur les marchés et les kermesses.
 Un amendement est introduit séance tenante par Didier Noltincx en vue de déplacer la kermesse pour l'installer dans la rue du Presbytère. Cet amendement est rejeté par 6 voix pour, 1 abstention (Thierry Mombeek) et 14 voix contre (Raf De Visscher, Walter Vansteenkiste, Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere, Christian Andries, Jacqueline Moreau, Koen Weemaes, Wies Herpol, Monique Froment, Veerle Haemers, Marc De Groote, Alba Morganti).
 Le point dans son ensemble est approuvé par 15 voix pour, 5 contre (Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist) et 1 abstention (Bernard Carpriau).
- 28. Règlement communal sur les événements de quartier. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 29. Alignement rue L. Guyot détermination définitive. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 30. Travail de proximité: organisation. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 31. Règlement de subvention pour le soutien les associations wemmeloises de jeunesse agréées. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 32. Taxe sur les panneaux d'affichage. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
- 33. Contrat en vue de la distribution d'eau. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Didier Noltincx

- * Estime qu'un emploi auprès de l'administration communale de Wemmel est une position honorable et qu'il serait souhaitable que ces fonctions soient exercées par des Wemmelois. Il demande:
- Quelles mesures sont prises pour veiller lors du recrutement à ce qu'un maximum de postes vacants soient occupés par des Wemmelois.
- Un aperçu du pourcentage de Wemmelois travaillant au sein de la commune de Wemmel (avec mention de leur grade).
- Le bourgmestre répond qu'il n'est pas vraiment possible de prendre des mesures en vue de favoriser les Wemmelois. Lors de la publication des postes vacants, tout est mis en œuvre pour que les Wemmelois soient au courant de l'organisation de l'épreuve de recrutement. Les offres d'emploi sont notamment publiées sur le site Internet de la commune, affichées dans tous les bâtiments communaux et transmises au VDAB, avec un appel encourageant les demandeurs d'emploi wemmelois à prendre part aux sélections. Ouvrir l'examen uniquement aux Wemmelois serait illégal. L'examen est organisé par un jury indépendant qui transmet le résultat de l'épreuve de recrutement au Collège. L'aperçu du personnel et le pourcentage de Wemmelois seront communiqués.
- * Constate qu'une grande quantité de déchets sont déposés aux arrêts de bus. Il demande quelles mesures la commune prévoit pour lutter contre cette forme de déversement clandestin, et quand les poubelles (supplémentaires) vont être installées. L'échevin Jonckheere répond que les déchets sont ramassés dès qu'un déversement clandestin est signalé, et en principe toujours le jour même. Toutes les poubelles sont vidées au moins 3 fois par semaine.



En 2017, les gardiens de la paix ont déjà procédé à 370 constatations de déversements clandestins. Tout est donc mis en œuvre pour tenter de verbaliser un maximum d'auteurs de déversements clandestins.

Le bourgmestre ajoute qu'en 2018, deux caméras mobiles seront achetées et affectées notamment à la lutte contre les déversements clandestins. Elles seront principalement utilisées aux 'Hotspots' de la commune.

Toujours à propos de l'utilisation des caméras mobiles, le règlement communal relatif à l'utilisation et au stockage des images enregistrées par les caméras va être adapté en collaboration avec la police. Le chef de corps planche en ce moment sur l'élaboration des adaptations requises.

Pour ce qui est des nouvelles poubelles, elles ont été achetées et seront installées dès que le plan des poubelles aura été finalisé.

Monique Froment

* Demande si une caméra va être installée dans l'avenue Reine Elisabeth.

Le bourgmestre répond qu'il y a déjà une caméra fixe à l'angle de l'avenue du Panorama, de l'avenue Reine Elisabeth et du pont du R0.

Les emplacements des caméras mobiles doivent encore être déterminés en concertation avec la police, sur la base d'une évaluation régulière de la liste de 'Hotspots'.

* Signale qu'un commerçant occupe le trottoir de la place Lt. Graff pour vendre des sapins de Noël. Le bourgmestre répond que la police et les gardiens de la paix ont déjà procédé aux constatations nécessaires et que ce dossier sera suivi et traité.

Roger Mertens

Revient sur le personnel communal affecté à la promotion du W-pas lors du marché dominical. Il demande combien de W-pas ont déjà été vendus.

L'échevine Van der Straeten répond que le déploiement de membres du personnel communal lors du marché dominical fait partie du plan de promotion du W-pas.

Au total (jusqu'au 21/12/2017), on a vendu pour 3.365 euros de W-pas en plus ou moins trois semaines (début des ventes: 3/12/2017).

Koen Weemaes

* Demande comment la commune souhaite aborder la mise en œuvre du concept 'Smart City'. Le bourgmestre répond que la commune souhaite contribuer activement à la création d'une 'Smart City' et en veut pour preuve l'achat et la future utilisation des caméras mobiles pour compléter le réseau de vidéosurveillance actuel.

La commune de Wemmel a également adhéré au 'Toekomstforum' de l'intercommunale Haviland et suivra de très près les dernières évolutions par l'intermédiaire de VERA, l'entreprise provinciale d'informatique dont la commune de Wemmel fait partie.

* Evoque l'interview accordée par le bourgmestre à la presse, dans laquelle il déclare qu'une fusion de Wemmel avec une autre commune n'est pas possible en raison de son statut de commune à facilités. Le bourgmestre répond que le décret stipule que les communes à facilités ne peuvent pas fusionner. Ce n'est pas juste car les communes qui fusionnent de leur propre initiative sont récompensées financièrement par le gouvernement flamand. La commune de Wemmel n'entre donc pas en ligne de compte pour cet incitant, ce qui constitue une discrimination par rapport aux autres communes de Flandre. Sans compter que le statut de commune à facilités induit également d'importants frais additionnels pour la commune.

Vincent Jonckheere

Ajoute qu'à cause du mauvais temps du lendemain du dîner de Noël (14/12/2017), l'avenue de Limburg Stirum était jonchée de papiers, de plastiques et de déchets. En dépit du fait que tous les



ouvriers étaient occupés à déblayer et nettoyer la salle omnisport, l'avenue de Limburg Stirum a été entièrement nettoyée par les services communaux et était parfaitement propre à 17 heures. Il remercie les services communaux pour l'effort fourni à cette occasion.

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 11/01/2018.

Cette liste contenant une description succincte des décisions est consultable auprès du secrétariat communal, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture et ce jusqu'au 26/01/2018.

Wemmel, 28/12/2017

Par ordonnance: Le secrétaire communal faisant fonction WIM VERDOODT

Le président RAF DE VISSCHER

